REPUBLIQUE DU BURUNDI

CABINET DU PRESIDENT

DECRET N° 100/ 091 DU 14 JUILLET 2026 PORTANT NOMINATION D'UN HAUT CADRE ET CADRE A LA PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

Vu la Constitution de la République du Burundi ;

Vu la Loi n°1/09 du 17 mars 2005 portant Distinction des Fonctions Politiques des Fonctions Techniques ;

Vu la Loi n°1/05 du 17 mars 2025 portant Modification de la Loi n°1/09 du 13 novembre 2020 portant Organisation Générale de l'Administration Publique ;

Vu le Décret n°100/236 du 12 octobre 2021 portant Révision du Décret n°100/063 du 22 septembre 2020 portant Réorganisation des Services de la Présidence de la République du Burundi ;

DECRETE :

Article 1 : Est nommé Chargé de Missions à la Présidence de la République :

Colonel Retraité Jonas NSHIMIRIMANA.

Article 2 : Est nommé Conseiller au Bureau chargé des Affaires Diplomatiques et de Coopération :

Monsieur Ally KARENGA.

Article 3 : Toutes les dispositions antérieures contraires au présent décret sont abrogées.

Article 4 : Le présent décret entre en vigueur le jour de sa signature.

Fait à Gitega, le 14 juillet 2026,

Evariste NDAYISHIMIYE,

PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE.-